



Mise en Jeu Garantie decennale

Par **lucien04**, le **08/02/2019** à **21:10**

Bonjour
Suite à une fuite de Velux dans un appartement loué j'ai fait appel à un artisan "compagnon du devoir" et spécialiste Velux. Il a détecté une "malfaçon" et a réparé en 04/2016 pour 1250€ (avec Garantie Biennale et Garantie décennale). Le Velux a continué à fuir : cette fois il m'a dit que c'était dû à la toiture : il a réparé en 12/2017 pour 2310€. Le Velux a continué à fuir ; je l'en ai avisé par Mail le 27/10/2018 mais après de multiples relances téléphoniques et par mail (il me fait quantité de promesses qui ne sont jamais tenues : jeudi ou vendredi, sous huitaine, ...etc) il n'est toujours pas venu depuis 3.5 mois.
La plaisanterie ayant assez duré je veux faire jouer une des 2 garanties :
1/ La Biennale mais le délai semble dépassé ?
2/ Je penche plutôt pour la Décennale mais quelle est la procédure adaptée ? (J'ai bien une protection juridique mais c'est toujours très long et je suis plutôt pressé car j'ai une locataire qui me relance)
Et s'il devait y avoir une expertise elle serait à la charge de qui ?
merci

Par **morobar**, le **10/02/2019** à **11:11**

Bonjour,
[citation] Et s'il devait y avoir une expertise elle serait à la charge de qui ?
[/citation]
De vous, avec une consignation.
Le plus simple est bien d'ouvrir un dossier avec votre assureur.
Vous pouvez le by-passer en vous adressant directement à l'assureur en décennal (dont l'existence m'étonne un peu).

Par **lucien04**, le **10/02/2019** à **11:35**

Bonjour,
Je compte effectivement le by-passer car sinon ça rallonge beaucoup les délais (et

ce même si je paie l'expertise qui ne doit pas être bien compliquée s'agissant de la fuite d'un Velux; de plus j'ai une locataire qui s'impatiente car ça dure depuis + 2 Ans) Je vous assure que j'ai bien l'attestation de la Cie "L'auxiliaire" contrat "Pyramide" garantissant le Couvreur, mais comme vous je suis étonné de la RC décennale qui couvre "coût des réparations des dommages à l'ouvrage" et s'ensuit une liste des travaux couverts. Dommage que je ne puisse pas vous la transmettre pour avoir votre avis. En tout cas merci beaucoup pour votre aide car je suis un peu "paumé"

Par **chaber**, le **10/02/2019** à **15:27**

bonjour
Bien entendu vous pouvez par LRAR vous adresser directement à l'assureur décennale qui interviendra dans un délai plus ou moins long et en fonction du contrat, (surtout des spécialités de l'entreprise)